
Nombre de membres

Séance du mardi 15 mars 2022

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoqué le 09 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Ghislaine TAFFOREAU

Présents : 10

Sont présents: Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Daniel LACUBE, Mehielle MARQUEZE, Aude PEROPADRE, Nadia TOUMIAT, Cyril UBEDA

Votants: 10

Représentés:

Excuses:

Absents: Christian VABRE

Secrétaire de séance: Didier LE VAYER

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents

Objet: Désignation de délégués au SIVOM des Eaux du Limouxin - D 2022 001

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'adhésion de la commune au SIVOM des Eaux du Limouxin, il convient de désigner des délégués du conseil municipal pour représenter la commune au sein dit SIVOM.

La représentation du syndicat est de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Madame le Maire propose :

Délégués titulaires : Mme Ghislaine TAFFOREAU et M Daniel LACUBE

Délégués suppléants : M Didier LE VAYER et M Robert PEREZ

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE

– Délégués titulaires : Mme Ghislaine TAFFOREAU et M Daniel LACUBE

Délégués suppléants : M Didier LE VAYER et M Robert Perez

En qualité de délégués de la commune au SIVOM des Eaux du Limouxin.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Réactualisation tarifs gîtes pour la location saisonnière - D 2022 002

Madame le Maire informe les membres du Conseil que certains gîtes ont été totalement rénovés et que d'autres ont été équipés de nouveau mobilier et qu'il convient de revoir la tarification des gîtes pour la saison 2022.

Pour 2021, les tarifs étaient les suivants

	Basse saison	moyenne saison	haute saison
n° 352	335€	375€	470€
n° 353	315€	345€	430€
n° 355	305€	365€	420€
n° 356	275€	295€	350€
n° 357	285€	315€	400€
n° 125	305€	335€	420€
n° 126	305€	335€	420€
6 Meublés thermaux	305€	335€	420€

Les services, options et suppléments étaient les suivants :

- caution ménage départ 80€, location des draps incluse dans le montant de la location.
- le chauffage, l'eau et l'électricité ainsi que la taxe de séjour sont inclus dans le montant de la location (à débattre lors de la séance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dit que les tarifs des gîtes pour la saison 2022 seront les suivants :

	Basse saison	moyenne saison	haute saison	
n°352	360€	395€	495€	
n°353	330€	360€	450€	rénové en 2020
n°355	320€	385€	440€	
n°356	290€	310€	370€	
n°357	310€	340€	420€	
n°125	360€	390€	460€	totalemment rénové en 2021
n°126	340€	370€	440€	rénové en 2020
n°1/2/5/6	320€	350€	440€	
n°9/10	340€	370€	460€	totalemment rénovés en 2021

Dit que les services, options et suppléments restent inchangés (selon le débat lors de la séance)

Dit que concernant la location occasionnelle au mois, la grille tarifaire (délibération D_2020_058 du 17 septembre 2020) reste inchangée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Mission d'audit énergétique bâtiment ciblé pour le SYADEN - D 2022 003

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met à disposition et finance en partie, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical, des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités et établissements publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Ainsi le SYADEN propose à la commune de réaliser un audit énergétique sur un bâtiment ciblé et considéré comme énergivore : la mairie d'Alet les Bains sise Avenue Nicolas Pavillon. Les objectifs principaux pour le bâtiment audité sont les suivants :

- chiffrer les coûts actuels d'énergies consommés et leur évolution dans le temps
- chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment
- déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en oeuvre des préconisations apportées
- estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir **planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique**. Ainsi la commune s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconiser par l'étude. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission.

La décomposition des coûts de la mission est la suivante :

Part prise en charge par le SYADEN	50%
Part prise en charge par la collectivité	50%*

*la collectivité aura à sa charge un maximum de 50% de la prestation.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéra, le conseil municipal :

DECIDE de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique ;

AUTORISE le SYADEN à voir traiter les donnée de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur le bâtiment sélectionnés de son patrimoine dans le cadre de cette mission

DESIGNE M LE VAYER Didier en qualité de référent élu pour de la commune pour le suivi du projet. La commune désigne M SELLES Daniel en qualité de l'agent référent.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Demande de subvention pour des travaux d'éclairage public - D 2022 004

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public : rue de l'Ancienne Mairie, rue Malbec, Rue Cadène, rue de la Juiverie, rue des Jardiniers, rue des Marchés et Chemin des Eaux Chaudes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergies

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000 € HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de

notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal ouï cet expose, et après en avoir délibéré

AUTORISE Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energies inhérents à ce projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximale du montant de la dépense,

DESIGNE Monsieur André DELLA NORA en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal ...)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Partenariat avec la CAF pour la Convention Territoriale Globale - périscolaire - D 2022 005

La dynamique partenaire avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au travers de la Convention Territoriale Globale permet de développer une politique locale générale forte sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes sur les axes suivants :

1. Grandir sur le territoire en consolidant l'accueil des jeunes enfants en assurant des parcours de vie pour les jeunes et en consolidant les actions de soutien à la parentalité.
2. Se former et se cultiver, pouvoir rester par accès à la culture et la possibilité de se former sur place ou ailleurs en pouvant revenir ensuite.
3. S'impliquer sur le territoire en qualité de citoyen notamment les jeunes
4. Se loger convenablement en luttant contre le logement non décent par des solutions variées et des conseils et accompagnements
5. Accéder aux droits

Cette démarche prend largement en compte les spécificités (handicap, mobilité) et soutient les acteurs locaux.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des contrats enfance jeunesse arrivé à l'échéance le 30 décembre 2020. Elle s'appuie sur un diagnostic de territoire mis en place au cours de l'année 2021 et décline une série d'actions concrètes.

En ce sens, il vient d'approuver et d'intégrer cette démarche de partenariat de territoire en signant la convention territoriale globale et en s'engageant à soutenir le service périscolaire conformément aux engagements pris à travers la signature de la convention de gestion signée avec la Communauté des Communes du Limouxin pour ce service.

Le conseil après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention territoriale globale avec la Caf et la Communauté des Communes ;
- **ENGAGE** la commune à soutenir le service périscolaire pour les enfants de la commune et selon les termes de la convention de gestion signée avec la Communauté des Communes du Limouxin.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions diverses :

Ghislaine TAFFOREAU : Clémence PAILLES nous a fait part de sa demande de renouvellement de candidature pour la buvette de la piscine pour la saison 2022

Ghislaine TAFFOREAU : informe le conseil municipal que le souhait de la commune d'effectuer le cycle piscine sur 2 semaines à Limoux s'avère quasi impossible (manque de créneaux horaires). Une réflexion est menée pour étudier la possibilité de faire venir et participer d'autres classes des communes avoisinantes. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports doit participer aux frais sur 2022 comme elle l'a fait en 2021.

Ghislaine TAFFOREAU : informe le conseil qu'elle doit recevoir un candidat pour le poste de maître- Nageur.

Des petits travaux concernant la piscine sont prévus afin d'avoir une mise en eau pour fin mai.

La réunion du vendredi 18 mars sur la célébration du centenaire de Pierre CUBAT est maintenue malgré le contexte actuel.

Mehielle MARQUEZE : fait remarquer que la mise en place d'un lave-linge au gîte du presbytère n°352 risque de nuire avec le bruit concernant le gîte situé dessous. Un système anti-bruit est prévu sous le lave-linge. Il serait intéressant de tester la nuisance sonore réelle et de décider en fonction

Débat concernant les tarifs des locations mensuelles des gîtes. Ceux-ci restent inchangés

Le toit de la chapelle de Saint-Salvyre est en très mauvais état (re-signalement des familles GAYDA). Pour 2022, il était impossible de réaliser ces travaux. Un devis avait été réalisé il serait opportun qu'un élu se saisisse du dossier, identifie et sollicite les co-financeurs potentiels pour la prise en charge des travaux le monument étant classé.

Chemin de Saint –Salvyre en mauvais état essentiellement au niveau de Ruines Hautes, un rebouchage des nids de poule est prévu.

Câble téléphonique qui pend à l'évêché.

Chemin d'accès chez Monsieur THEBAULT menace de s'effondrer, prévoir de dévier les eaux dans un premier temps avant d'étudier une solution pérenne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50

Le Maire,
Ghislaine TAFFOREAU

